



COMITE DE DIRECTION

SAISON 2024 / 2025 - Procès-Verbal N° 6

Réunion électronique du 29 octobre 2024

Président : Monsieur Arnaud DALLA PRIA

Présents : Mesdames Sandrine CANCEL - Laetitia CHALEIL - Chantal DELOGE - Nicole ISAC - Laurence MARTINEZ - Ghyslaine SALDANA.

Messieurs - Jean-Bernard BIAU - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Michel CAUSSADE - Fernand D'ANNA - Stephane DELPRAT - Gérard GONZALEZ - Jean LAVAUD - Philippe LAURAIRE - Pierre MICHEAU - Claude REQUENA - Christian SALERES - Jérôme SEGURA - Jean-Marc SENTEIN –Didier WALASZEK - Eric WATTELLIER.

Assistent : Messieurs Olivier DAURIOS - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ – Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Jérémy RAVENEAU.

Excusé(es) : Madame Zohra AYACHI

Messieurs Bernard BATS - Bertrand COLLIN – David DURUSSEL - Laurent RIVET - Azzedine SOUIFI - Abderaouf ZARABI.

INFORMATIONS LIMINAIRES

Les décisions du Comité de direction, en application de l'article 10 des Règlements Généraux de la F.F.F., à l'exclusion notamment de celles relevant la vie et de l'organisation interne de la Ligue, sont susceptibles de recours près la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications dans le respect des conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux.

DIRECTION GENERALE

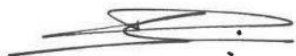


Proposition de conciliation | Dossier n° 2425-CNOSF-01

Le Comité de direction prend connaissance de la proposition de conciliation réceptionnée ce lundi 28 octobre 2024 par laquelle le Conciliateur propose à la Ligue « *d'admettre la recevabilité de la candidature de Monsieur Bernard BATS en qualité de président du district du Lot de football en vue de l'élection de la délégation de cette ligue représentant les clubs lors de l'assemblée générale fédérale sans suppléant* ».

Le Comité de Direction accepte à la majorité des membres présents la proposition de conciliation susvisée.

Le Président de la LFO,



Arnaud DALLA PRIA

La Secrétaire Générale de LFO,



Chantal DELOGE